

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

RÉGION DU SUD

DÉPARTEMENT DE LA VALLÉE DU NTEM

PRÉFECTURE D'AMBAM

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE
PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

SOUTH REGION

NTEM VALLEY DIVISION

AMBAM PREFECTURE

DIVISIONAL CONTRACTS TENDERS BOARD

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 003/
AAONO/PU/L12/CDPM/2023 DU 27/01/2023 POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES
VOIES D'ACCES AUX PONTS MBORO ET MVILA DANS LE DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU
NTEM, REGION DU SUD

FINANCEMENT : BIP MINTP 2023.

1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public (MINTP), exercice 2023, le Préfet du Département de la Vallée du Ntem, Autorité contractante, lance pour le compte du Ministère des Travaux Publics, un Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence pour l'aménagement des voies d'accès aux ponts Mboro et Mvila dans le Département de la Vallée du Ntem, Région du Sud.

Les prestations à exécuter sont détaillées dans l'article 1.1 du Règlement Particulier de l'Appel d'offres.

2 – CONSISTANCE DES TRAVAUX:

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, comprennent :

- ✓ Les travaux préparatoires ;
- ✓ Le débroussaillage mécanique ;
- ✓ L'abattage d'arbres ;
- ✓ Le dessouchage de bambous de chine ;
- ✓ Le remblai en graveleux latéritique ;
- ✓ La mise en forme de la plateforme ;
- ✓ Curage ;
- ✓ Création de fossés et divergents en terre ;
- ✓ La couche de roulement en graveleux latéritique ;
- ✓ Le curage des buses métalliques ;
- ✓ La fourniture et pose de buses métalliques Ø 1000 mm ;
- ✓ Les puisards en maçonnerie de moellons Ø 1000 mm ;
- ✓ Le béton armé dosé à 350kg/m³ ;
- ✓ Balise en béton armé.

3. DELAI D'EXECUTION

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage Délégué pour la réalisation des travaux, est fixé à Cinq (05) mois. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrer les travaux.

4 – PARTICIPATION

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises ayant une expérience avérée dans le domaine des travaux publics et bâtiments.

5. FINANCEMENT

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, seront financés par le Budget d'Investissement Public (BIP), exercice 2023.

Département	Intitulé du projet	Montant	Caution
Vallée du Ntem	Travaux d'aménagement des voies d'accès aux ponts Mboro et Mvila	100 000 000	2 000 000

6. CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables dans les services de la Préfecture d'Ambam, secrétariat particulier du Préfet, dès publication du présent Avis.

7. ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier peut être obtenu au secrétariat particulier du Préfet du Département de la Vallée du Ntem dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de 100 000 F (cent mille francs CFA) auprès de la Recette des Finances d'Ambam. Lors du retrait du DAO, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète. (B.P., Fax, Téléphone, email, etc.).

8. REMISE DES OFFRES

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir à la Préfecture d'Ambam, au plus tard le 21/02/23 à 14 heures, heure locale, et devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 013 /AONO/PU/L12/CDPM/2023 DU 27/01/2023 POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES VOIES D'ACCES AUX PONTS MBORO ET MVILA, DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM, REGION DU SUD.

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

9. RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO, dont le montant est de 2% du montant TTC du projet. Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'offre.

10. OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres aura lieu le 31/02/2023 à 15 heures et se fera en un (01) temps, par la Commission Départementale de passation des Marchés sis à la salle de conférences de la Préfecture d'Ambam. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant connaissance de l'offre.

11. CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

Critères éliminatoires

1. Absence de la caution de soumission à l'ouverture des offres ;
2. Absence ou non-conformité d'une pièce administrative 48 heures après l'ouverture des Offres (Article 92(9)) du code des Marchés Publics ;
3. Fausse déclaration, pièce falsifiée.

4. Non-exécution d'un marché antérieur du fait de l'entreprise (conformément à la lettre-circulaire N° 004/LC/MINMAP/CAB du 25 janvier 2017 relative à la prise en compte des défaillances des entreprises dans l'exécution des marchés antérieurs dans l'attribution de nouveaux marchés).
5. N'avoir pas réuni au moins 70% de critères de qualification ;
6. Offre financière incomplète
7. Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié

Critères essentiels

- Présentation générale de l'offre ;
 - Références de l'entreprise ;
 - Non-exécution d'au moins d'un (01) marché d'aménagement, construction, ouverture de route en terre ou autres travaux similaires ;
 - Moyens matériels ;
 - Personnel d'encadrement de l'entreprise ;
 - Propositions techniques ;
 - Capacité financière de l'entreprise ;
 - Attestation de visite de site signée sur l'honneur par le soumissionnaire et rapport de visite.
- Seules les soumissions qui auront obtenus au moins 70% des critères essentiels ou de « oui » à l'offre technique seront admises à l'analyse financière.

12. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

13. ATTRIBUTION

L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante par rapport à l'enveloppe prévisionnelle en incluant le cas échéant les réductions.

14. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Préfecture du Département de la Vallée du Ntem à Ambam, secrétariat particulier du Préfet.

Ambam, le 27 JAN 2023

Le Préfet du Département de la Vallée du Ntem,
(Autorité Contractante)

Ampliations :

- ARMP ;
- DDTP/VN ;
- DDMINMAP/VN ;
- Président CDPM/VN ;
- Affichage ;
- Archives ;
- Chrono.



Bouba Haman
Administrateur Civil Principal